



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 5 septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Beaucueil, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Beaucueil, sous la présidence du maire en exercice, M. Vincent DESVIGNES.

Étaient présents : Mmes GRUAU Nadège – LONG Danielle – MARCO-BENOIT Patricia ; MM. M. BERGES René – DEMBSKI Armand – DESVIGNES Vincent – FRENOT Erwan – VILLERET Vincent

Procurations : ROCCHIA Eglantine à MARCO-BENOIT Patricia, LAHMERI Frédérique à LONG Danielle, MARGAIL Mylène à DESVIGNES Vincent

Absent : DESVIGNES Jean-Christophe, BESSON Claudine, COULOMB Sarah, DE CENIVAL Audrey (arrivée juste après le vote de la délibération 2022-024)

Le quorum est atteint (8 élus présents au minimum). L'Assemblée délibère valablement. Signature de la feuille de présence.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un secrétaire de séance est désigné en la personne de M. FRENOT Erwan.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juillet 2022 est adopté.

L'ordre du jour est abordé.

### **I - DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE**

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été donnés par le Conseil Municipal. Ces décisions sont consultables dans le registre des délibérations :

#### **2022-021 : Avenant de prolongation de 16 semaines du chantier de réfection du pigeonnier**

Cette décision a pour objet de :

- prolonger le marché de réfection du pigeonnier pour une durée de 16 semaines à compter du 8 août 2022, soit jusqu'au 25 novembre 2022. Des raisons conjoncturelles mais aussi propres au chantier sont responsables de ce retard et nécessitent une prorogation du délai d'exécution aux entreprises
- acter une plus-value de 6.900 € HT avec la SARL MOREL ET ASSOCIES, lot 2 du marché (charpente), portant le total définitif de ce lot à 97.075,82 € HT.

#### **2022-022 : Demande de subvention pour l'installation d'un système d'irrigation pour l'oliveraie**

Demande au département des Bouches du Rhône d'une participation pour notre projet de plantation d'oliviers et la réalisation d'un système d'irrigation, estimé à 41.919,00 € HT, à hauteur de 70%, soit une subvention de 29.343,00 € : l'objectif est de planter 60 nouveaux oliviers (plantation déjà faite) au sein de l'oliveraie existante (2,16 hectares répartis sur les parcelles AN1, AM133, AM198) et de réaliser un système de micro-irrigation qui

permettra une intégration paysagère maximale afin de préserver l'aspect visuel authentique de nos parcelles, sécuriser notre production et valoriser le paysage.

### **2022-023 : Mise à la réforme de certains appareils**

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations et conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, hors d'usage (entre parenthèses, l'année d'achat du bien) :

| INVENTAIRE N° | BIEN             | VALEUR COMPTABLE |
|---------------|------------------|------------------|
| 147 (2002)    | Aspirateur       | 1.524,90 €       |
| 264 (2009)    | Débroussailleuse | 1.188 €          |
| 264 (2009)    | Souffleur        | 326 €            |
| 291 (2011)    | Nettoyeur        | 1.295,17 €       |
| 291 (2011)    | Débroussailleuse | 838,80 €         |
| 310 (2012)    | Débroussailleuse | 3.289 €          |

## **II - PROJETS DE DELIBERATIONS**

### **2022-024 : FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX (complément)**

Rapporteur : M. Vincent DESVIGNES

Il est nécessaire de compléter la délibération 2022-018 avec deux nouveaux tarifs :

#### **2022-024 a – Prix du repas de la fête du village**

La trésorerie nous a demandé de régulariser le montant des repas de la fête du village.

Pour la fête du village, qui a lieu au mois de juin, la Commune souhaite offrir 2 repas par foyer beaurecuein. Au-delà de 2 personnes par foyer, comme pour les personnes extérieures au village, le prix du repas est payant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de fixer le prix des repas payants à 18 €.

#### **2022-024 b – Prix du droit de place pour le festival Papilles en fête**

Le festival papilles en fête va accueillir durant deux jours des restaurants éphémères tenus par des Maîtres Cuisiniers de France et pâtisseries de renom ainsi qu'un marché du goût avec des producteurs locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE, de fixer le droit de place pour chaque chef/exposant à 50 €.

## **III - QUESTIONS DIVERSES**

Question d'Eglantine ROCCHIA :

« Le week-end prochain accueille pour la première fois une manifestation d'une grande envergure sur deux jours pleins avec la présence active du comité feu. En même temps, l'ouverture de la chasse est prévue dès le dimanche matin. Compte tenu de la sécheresse, du risque incendie toujours présent, de l'impossibilité d'être vigilants sur plusieurs fronts, compte tenu également des conditions rudes auxquelles ont été confrontés les animaux sauvages depuis plusieurs mois (l'impact de la sécheresse de cet été sur l'écosystème est encore difficile à mesurer), ne serait-il pas raisonnable et responsable que soit différée l'ouverture de la chasse ? »

Réponse de M. le Maire :

« C'est le préfet qui fixe la date d'ouverture de la chasse. La question mérite d'être posée, mais s'il y avait le moindre risque pour la faune et la flore, c'est le préfet qui prendrait la décision d'annuler ou décaler la date ; d'autre part le comité feux va en effet être sollicité pour le festival mais ses membres seront prêts en cas de départ d'incendie ; en effet 5 ou 6 membres du CCFF seront partie prenante du festival, mais 2 d'entre eux resteront dans le véhicule sur le grand champ, prêts à intervenir en cas d'alerte. »

#### **IV – INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'issue des votes, Monsieur le Maire fait un point sur la rentrée et sur le salon Papilles en fête qui aura lieu les 10 et 11 septembre.

La séance est levée à 18h21